



Décision du Maire N° 2023-07

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

Objet : Signature de la Convention / Atelier d'éveil corporel avec Madame Élise ROCROUGE 6 rue des Peupliers 70400 BUSSUREL – Septembre 2023 à juin 2024

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature de la Convention avec Madame Élise ROCROUGE 6 rue des Peupliers 70400 BUSSUREL, concernant la mise en place d'un atelier d'éveil corporel, sollicitée par le Relais Petite Enfance (RPE) de Voujeaucourt associé au Multi-accueil « Les Tourtereaux », au Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) de l'AGASC et à l'Association Avenir du Mont-Bart (AMB)

Cet atelier fonctionnera à raison de 16 séances de 2 heures selon planning.

Coût net pour le Multi-accueil pour une intervention : 10 €.

Forfait : 16 x 10 € + 70 € soit 230 € en une seule fois fin juin 2024.

La convention prend effet à sa date de signature et jusqu'au 20/06/2024.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.


Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 31/08/2023

**Le Maire,
Sophie RADREAU**



Décision certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 01/09/2023
Publiée sur site internet le : 01/09/2023

Envoyé en préfecture le 01/09/2023
Reçu en préfecture le 01/09/2023
Publié le 
ID : 025-212500482-20230831-DECISION202307-AU



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr

